



## Prise en charge badge d'entrée

Par **marushka**, le **26/05/2014** à **14:27**

Bonjour,

Je loue un appartement depuis 2 ans dans le même immeuble avec un digicode classique. Le syndic a décidé de changer ce dernier pour mettre en place un nouveau système incluant un badge électronique.

Ma propriétaire, après m'avoir demandé de combien de badge je souhaite disposer, m'informe que les 2 badges demandés sont à ma disposition au local du syndic, et qu'il faut que je paie ces derniers.

Ne serait-ce pas plutôt à elle de les régler?

Merci de votre retour

Par **janus2fr**, le **26/05/2014** à **14:50**

Bonjour,

Est-ce vraiment un paiement ou plutôt un dépôt de garantie ?

Par **marushka**, le **26/05/2014** à **14:52**

C'est un paiement, elle ne veut pas prendre en charge les coûts

Par **domat**, le **26/05/2014** à **15:56**

bjr,

ce n'est pas le syndic qui a pris cette décision mais l'assemblée générale.

je pense que c'est à votre bailleur de les prendre en charge de la même manière qu'il vous fournit les clefs.

sinon à votre départ, vous lui indiquerez que vous partirez avec.

en outre le syndic qui n'a aucun rapport avec les locataires devrait remettre les clés aux copropriétaires exclusivement.

cdt